

Seine-Maritime

## Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Les AESH régularisés dans les prochains jours



Une petite délégation d'une trentaine de personnes, syndicats et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), ont été reçus par le rectorat de Rouen : ils réclamaient notamment le versement des salaires non versés depuis le mois de septembre...

« **Sur les près de 2 000 AESH que compte l'académie de Rouen, seulement 384 ont perçu leur salaire depuis septembre. Les autres sont toujours dans l'attente ou n'ont touché qu'une partie de leur dû** », constate François-Xavier Durand, secrétaire départemental de la CGT Educ'Action.

« Une précarité extrême »

Pour le représentant syndical et Stéphanie Lefebvre, AESH au sein de l'établissement Claude-Debussy sur les Hauts de Rouen, il est vital que les accompagnants reçoivent au plus vite leur salaire : « **Le ministère a imposé aux AESH un travail à temps partiel. Mais sans statut, ni contrat, ni rémunération, elles vivent dans une précarité extrême. La paye c'est le lycée Flaubert qui s'en charge, mais pour être payé il faut un contrat qui est délivré par le rectorat. Et pour le délivrer, le rectorat doit avoir le module du ministère. Le problème, c'est que ce dernier était incorrect fin août, donc il a fallu le refaire. Même si les AESH avaient eu leur affectation entre juin et juillet dernier, elles ont commencé à travailler sans contrat et à ce jour leur situation n'est toujours pas régularisée.** »

Il ajoute : « **Sans contrat de travail et rémunération, elles ne peuvent pas bénéficier de Pôle Emploi, d'indemnités complémentaires, ni de primes d'activité.** »

Le Rectorat présente ses excuses

Face à l'urgence de la situation, François Chenal, conseiller de l'École Inclusive et formation auprès de la Rectrice, Mostefa Filou, secrétaire général et François Fosselle, directeur des ressources humaines (DRH), se sont entretenus avec la délégation et se sont dit « **sensibles au fait que les AESH soient allés assurer tout de même leur mission de service public auprès des élèves.** »

Ils ont présenté leurs excuses « **face à ce dysfonctionnement grave et assurent que le Rectorat et le Lycée Flaubert régularisent les situations. La priorité reste la rémunération des AESH qui ont commencé au 1<sup>er</sup> septembre et après.** » Cette régularisation doit intervenir dans les prochains jours pour les AESH ayant débuté au mois de septembre et « **en décembre pour les autres** », confie François-Xavier Durand.

Une réunion de travail le 28 novembre

De manière à faire un premier bilan de la rentrée scolaire 2019, une réunion de travail se tiendra le 28 novembre où siégeront les élus, les représentants des organisations syndicales et quelques AESH. « **On nous l'avait promis au plus tard pour la mi-novembre** », dit le représentant syndical qui conclut : « **Cette dernière est primordiale afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, car si aujourd'hui nous sommes incapables de faire le bilan de la rentrée actuelle qui est catastrophique, il sera impossible de préparer la suivante** ».

Coïncidence ou pour hasard, en tout cas la parole du rectorat a été liée aux actes, le lendemain de cette réunion, Stéphanie a eu l'agréable surprise de recevoir son contrat : « **Je n'y croyais plus** », une bonne nouvelle qui peut donner espoir aux centaines d'AESH se trouvant dans la même situation que Stéphanie.

Lire en page 6, le cas des AESH de l'école Savale de Darnétal.

Florian Gambin



*François-Xavier Durand, secrétaire départemental de la CGT Educ'Action et les AESH ont été reçus par les représentants du Rectorat de Rouen.*